

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la Direction Générale de l'Aviation Civile

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. Le non respect des consignes de navigabilité entraîne la suspension de la validité du Certificat de Navigabilité.

AVIONS WASMER WA 40 - 40A - 41 - 421 - 51 - 52 - 54

CERVA CE 43 - 44

TOUS NUMEROS DE SERIE

Liaisons mécaniques entre les volants de pilotage droit et gauche
la Timonerie des commandes de vol.

Dans les 100 heures de vol suivant la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité, vérifier que la liaison mécanique volants-timonerie est sûre en contrôlant que :

- la tôle-frein est bien en place
- la languette pénétrant dans le trou de la roue dentée n'est pas cassée, n'est pas détériorée et s'insère bien dans son logement
- les coins de la tôle-frein sont bien rabattus sur les pans de l'écrou
- l'écrou terminal est bien serré.

Le texte de cette inspection doit être inséré dans le programme de grande visite.

Porter mention de l'exécution de cette inspection sur le livret avion.

Cf. Bulletin Service ISSOIRE AVIATION n° 04
Catalogue des pièces détachées WA 40 et WA 51
Manuel de maintenance CE43

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 18 OCTOBRE 1978

Date : 11/10/78	Matériel : AVIONS WASMER WA40-40A-41-421-51-52-54 CERVA CE 43 - 44	Référence : 78-183-(A)
-----------------	---	------------------------